



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 19 mai 2006*

**Réunion du comité syndical
du 19 mai 2006**

Le comité syndical du 19 mai 2006 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Yves BUTEL
- M. Gilbert MATHON
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Michel LETOCART
- M. Thierry HUET
- M. Jean-Marie MACHAT

Absents excusés :

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Christian THOMIRE
- M. Philippe ARCILLON
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Dominique CAMUS
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Guy DELAHAYE

Participaient également à cette réunion :

- M. Marc VOLANT
- Mme Roselyne BOURGUELLE
- M. Gérard MONTASSINE
- M. Bruno BOURDAT
- M. Jean-Claude BRIET
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Pascale SINGLE
- M. Thierry BALESSENT
- M. Pierre de LIMERVILLE

RELEVÉ DE DECISIONS

I – GESTION DES MILIEUX NATURELS

MARAIS D'ARRY

1 - Vente de bois de chauffage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à vendre les stères de bois au plus offrant au prix minimum de 20 € le m³ non fendu, non livrés en 1 m par lots de 10 stères et de prévoir une date d'enlèvement.

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

2 - Ouverture d'une ligne de trésorerie – consultation auprès des organismes bancaires

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer une consultation auprès de différents organismes bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie en vue d'obtenir les meilleures conditions.

3 - Transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée – Ingénieur en chef – Directeur de la réserve naturelle de la baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la transformation de ce contrat à compter du 1^{er} juillet 2006 et autorise le Président à le signer.

4 - Réalisation des sites Internet – Choix du prestataire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les agences « Kartel » et « Avec des mots » et autorise le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tous les actes se rapportant à leurs exécutions.

5 - Vente aux enchères – Achats d'affiches sur les stations balnéaires de Fort-Mahon Plage, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer (catalogue Camard)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à participer à la vente aux enchères publiques ainsi qu'à soumissionner.

LE HOURDEL

6 - Maison du Port

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la proposition faite par le Conseil Municipal de Cayeux-sur-Mer et décide d'intégrer cet élément de programme à l'étude en cours sur la gestion des flux et la valorisation paysagère de la Pointe du Hourdel.

STRATEGIE URBAINE DE QUEND

7 - Constitution de réserves foncières

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le prix d'acquisition du studio à 30 000 € et autorise le Président à signer l'acte de vente avec les consorts JOLLY ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

8 - Acquisition des terrains des consorts FRAMERY-ROUSSEL (commune de Quend)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les consorts FRAMERY-ROUSSEL ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

III – DESTINATION BAIE DE SOMME

9 - Contrats à durée indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée avec le technicien.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée avec cet agent d'entretien.

10 - Indemnité de stage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à attribuer cette indemnité de stage.

11 - Tournoi international de tennis OPEN de la baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le partenariat avec l'Association du Tennis Club de Rue - Le Crotoy et le syndicat mixte et de mettre à disposition 4 gîtes et 3 chambres individuelles à l'Hôtel-Restaurant du Cap Hornu.

JARDINS DE VALLOIRES

12 - Tarif préférentiel

Dans le cadre du Festival de Valloires qui aura lieu du 5 au 9 août 2006 et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accorder une remise de 10 % sur le tarif adulte public (7,50 €) aux participants de ce festival.

LE CROTOY

13 - Fête du nautisme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au mandatement correspondant.

14 - Baie de Somme – Centre conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, de prendre la maîtrise d'ouvrage, mandate le Président pour négocier avec les mytiliculteurs une charte de bonne conduite concernant la gestion des déchets (filets, etc...) et la ligne des pieux et autorise le Président à lancer les consultations de maîtrise d'œuvre.

15 - Evolution de l'Hôtel du Cap Hornu – Concours de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier l'article 19 du règlement de concours pour une réception des dossiers avant le 25 août 2006 12 heures et autorise le Président à modifier le projet 3 dans ce programme de concours.

16 - Gestion de la Maison Pontonnaire de Petit Port

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché de prestations de services avec Madame Patricia Bouvet pour la gestion de la maison pontonnaire de Petit-Port.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer la régie « Maison pontonnaire de Petit Port » pour une durée indéterminée, d'instaurer un montant maximum de l'encaissement à hauteur de 5 000 € ainsi que les encaissements de nature suivante : chèques, espèces, cartes bancaires, factures et le versement hebdomadaire des encaissements à la Perception d'Abbeville et Banlieue, de nommer Monsieur BOUVET, Régisseur Principal et Madame DEBROUTELLE, régisseur suppléant ainsi que d'autoriser son Président à signer l'ensemble des arrêtés correspondants.

Afin d'assurer les fonds de roulement en monnaie de Destination Baie de Somme – Maison pontonnaire de Petit-Port, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à instaurer un fonds de caisse de 500 euros.

17 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PICARDIE NATURE

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 10 voix pour et une abstention (M. LOTTIN) décide de se prononcer favorablement sur ce partenariat à établir avec l'Association Picardie Nature et autorise le Président à signer le marché correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

RAPPORTS D'INFORMATIONS

- Tableau des marchés pour le mois Mai 2006
- Etat d'avancement de l'appel à projets FEDER (*transmis en séance*)